



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/07/2022	11/07/2022	2022-0070

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un magasin ALDI accompagné d'un parking ouvert au public sur la commune de Calais (62) rue du Four à Chaux.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe rue du Four à Chaux et boulevard Curie à Calais (62).
Il prévoit la construction d'un magasin ALDI et de toutes les infrastructures annexes (bâtiment, local technique, voirie, parkings, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie totale de 7 632 m².
La surface de vente du magasin ALDI est de 999,00 m².
Le projet prévoit l'aménagement de 77 places de parking dont 2 PMR. Il s'installe sur une friche urbaine et industrielle, dont les bâtiments de l'ancienne teinturerie de dentelles (mémoire de cessation d'activité réalisé en septembre 2007) ont été démolis entre 2004 et 2019.
Les éléments forts en termes de développement durable sont : panneaux photovoltaïques sur la toiture, un système froid fonctionnant avec un gaz neutre pour l'environnement et un éclairage LED.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création du magasin ALDI s'intègre parfaitement à l'environnement déjà présent dans cette zone mixte industrielle, commerciale et résidentielle.

Des aménagements déjà présents permettent un déplacement sécurisé des futurs clients des zones d'habitations proches jusqu'au magasin et jusqu'au centre de la commune (situé au nord du projet).

Le futur site d'implantation du magasin ALDI a un intérêt stratégique de positionnement.

A l'exception d'un Lidl, la zone commerciale Curie n'accueille pas de magasins alimentaires.

Aucun magasin ALDI n'est présent à proximité immédiate.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en 1 seule phase de création du magasin et de ses utilités sur un terrain nu puisque les anciens bâtiments ont été déconstruits jusqu'en 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet de magasin ALDI accueillera des clients souhaitant s'approvisionner en denrées alimentaires et en produits non alimentaires.

Le site de projet sera raccordé à la rue du Four à Chaux et au boulevard Curie.

Le parking sera propriété de ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin.

La superficie du terrain sera exploitée dans son ensemble.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un permis de démolir par les propriétaires en 2017.

Le projet est soumis à un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de terrain	7 632 m ²
Surface d'emprise du magasin ALDI	999,00 m ²
Nombre de places de stationnement	77 places dont 2PMR
Nombre d'arbres plantés	17
Surface des espaces verts	2386 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet de création du futur magasin ALDI sera réalisé rue du Four à Chaux à Calais dans le Pas-de-Calais (62).

Parcelles cadastrales section AP :
0001 (67 m²), 0004 (12 m²), 0466 (26 m²), 0821 (2 658 m²), 0003 (4 806 m²)
et 0002 (75 m²).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucune ZNIEFF. La plus proche est située à 1,3 km, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 Prairie de la ferme des trois sapins 310030087.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Calais n'est pas située en zone de montagne. Le projet se situe dans la région Hauts de France dans le département du Pas-de-Calais.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le site n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope. Le plus proche est le Fort Vert FR3800090 à 5,2 km au nord-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Calais est concernée par le classement des communes en loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Calais n'est pas située dans un parc national ou une réserve naturelle régionale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par une zone tampon bruit de catégorie 1 relative à la présence de l'autoroute A16 au sud. Le plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais, dans le cadre de la troisième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE est approuvé par arrêté préfectoral du 27/01/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par une servitude AC4 relative à un site patrimonial remarquable : ZPPAUP sur Calais. Le site se trouve en limite du rayon de protection de 500 m du monument historique "Bourse du Travail et son marché couvert".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZDH n'est identifiée sur le site qui était totalement artificialisé jusqu'en 2018.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune est concernée par deux PPRT approuvés : - PPRT CALAIRE CHIMIE approuvé le 23/12/2011 - PPRT INTEROR - SYNTHEXIM approuvé le 24/08/2012 Oui la commune est concernée par un PPRN approuvé : - PPRL secteur du Calaisis approuvé le 24/07/2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui le site est identifié comme un secteur d'information des sols (SIS), un site BASIAS et un site BASOL relatif à l'ancienne industrie de textile Desselles Textiles SA en activité sur le site jusque dans les années 1980.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection associé n'est identifié à proximité du périmètre d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est identifié à proximité du projet ou sur la commune. Le fort Nieulay est en projet de Site Inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC au droit du site ou à proximité immédiate. Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à plus de 5km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est identifié à proximité du projet.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera en centre urbain dense et à proximité d'une zone commerciale. Aucun milieu naturel n'est présent à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones Natura 2000 les plus proches du projet sont localisées à plus de 5 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera construit en lieu et place d'un site artificialisé actuellement en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site www.georisques.gouv.fr , une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est recensée au 141 rue du Four à Chauv et fait référence à l'entreprise DESSEILLES Textiles SAS, entreprise de teinturerie (mémoire de cessation d'activité en septembre 2004 et fin de la démolition des bâtiments en 2019). Le site d'étude est référencé SIS, BASIAS et BASOL (en lien avec l'ancienne activité de teinturerie). La commune de Calais est située à moins de 20 km de la centrale nucléaire de Gravelines.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Calais est soumise à un PPRN. Son zonage ne concerne pas le site projet. Le risque de sismicité est faible. Zone d'aléa fort face à l'aléa retrait et gonflement des sols argileux. Risque d'inondation par débordement de nappe mais aucun axe de ruissellement ou inondation reconnus sur le site. TRI de Calais mais site non concerné par le zonage. PAPI du Delta de l'Aa. Pas de risques de mouvement de terrain et pas de cavités souterraines à proximité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet dans sa phase d'exploitation et de construction n'engendre aucun risques sanitaires. Des pollutions résiduelles peuvent persister sur les milieux sols et eaux souterraines sur le site (dégazage des composés volatils) malgré les deux campagnes de bioremédiation entreprises en 2003 et 2005 suite à l'activité antérieure de teinturerie. Le bureau d'étude GEOTEC préconise des investigations supplémentaires – Mission A130 de la norme NFX-31-620 de décembre 2018
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics routiers supplémentaires liés à la venue des clients, du personnel et des camions de livraison. Déplacements d'engins en phase de travaux seront sources de trafic de façon temporaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance particulière n'est envisagée au sein du projet. Seule l'utilisation des véhicules motorisés engendrera un bruit notable. Le bruit sera potentiellement engendré lors de la phase de travaux par les engins et les personnes en charge des opérations.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de nuisance olfactive n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de chantier, il est possible que les engins engendrent quelques vibrations. Cependant, ces vibrations ne sont que temporaires car à terme, le projet n'en produira pas.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibration n'est à noter aux abords du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage ne concernera que les espaces de voirie et le magasin ALDI.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'éclairage communal de la voirie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la construction d'activités génératrices de pollution de l'air à l'exception du trafic routier supplémentaire qu'il entraîne.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet génèrera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en limite du zonage 500 m relatif à la protection des monuments historiques. La commune de Calais n'accueille aucun site inscrit à l'heure actuelle. Le beffroi de l'hôtel de ville de Calais est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet se situe au sein d'une ZPPAUP relative à la protection des sites patrimoniaux remarquables.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement de 190 logements mixtes situé sur la commune de CALAIS (62) route de Saint-Omer, rue Pierre Puits et chemin Castre : en date du 04 janvier 2021. Ce projet d'aménagement est situé à 2 km.
- Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet de requalification de l'ancien hôpital situé quai du Commerce : en date du 22 mars 2021. Ce projet d'aménagement est situé à 1 km.
- Décision de soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement de 47 lots libres et de 5 îlots de logements situé sur la commune de Calais (62) route de Saint-Omer : 09 décembre 2020. Ce projet d'aménagement est situé à 3 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Calais est située à environ 50 km de la frontière belge.
Le projet ne sera donc pas de nature à influencer l'environnement belge.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit : l'aménagement de panneaux photovoltaïques sur la surface du toit, un éclairage à LED sur l'ensemble du site, un système froid fonctionnant avec un gaz neutre pour l'environnement, un accompagnement paysager sur l'ensemble du site (parking et des espaces périphériques) par la plantation de 17 arbres, de haies et de semi de pelouse sur une surface de 2 386 m², gestion alternative des eaux pluviales et des eaux usées sera réalisée.

Les mesures qui sont en cours par le maître d'ouvrage concernant le sujet de pollution potentielle du site :

- Réalisation d'investigations sur les milieux sols, eaux souterraines et gaz des sols conformément au programme d'investigation défini lors de la mission A130.

- Vérification de l'état du dégazage des sols au droit du futur supermarché

- Vérification de la qualité des terrains au droit des futurs passages de canalisations AEP

- Vérification de la compatibilité du site avec son usage futur (EQRS)

Ces investigations induisent la pose de piézomètre et de piézais ou cannes gaz. Les missions engagées sont les suivantes : A230, A210, A200 et A320.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts identifiés au travers du formulaire, de la nature du projet, et de sa localisation, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 Informations relative au(x) maître(s) d'ouvrage, Annexe 2 Localisation du site au 1/25 000 ième, Annexe 3 Localisation cartographique des prises de vue, Annexe 4 Plan masse du projet, Annexe 5 Abords du projet, Annexe 6 Localisation des sites NATURA 2000, Annexe 7 Notice explicative de projet de création d'un magasin ALDI, Annexe 8 Atlas cartographique, Annexe 9 Arrêté de permis de démolir avec prescriptions, Annexe 10 Etude de trafic, Annexe 11 Etude historique et documentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Villepinde

le,

04/07/22.

Signature

IMMALDI et Cie
Rue Clément Ader
Parc d'Activités de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOËLE
Au capital de 88 802 057,76 €

Annexe 2. Localisation du site au 1.25 000ième



Localisation de la ZIP (1 : 25 000)

Légende

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)


Annexe 3. Localisation cartographique des prises de vue



Annexe 4. Plans masses



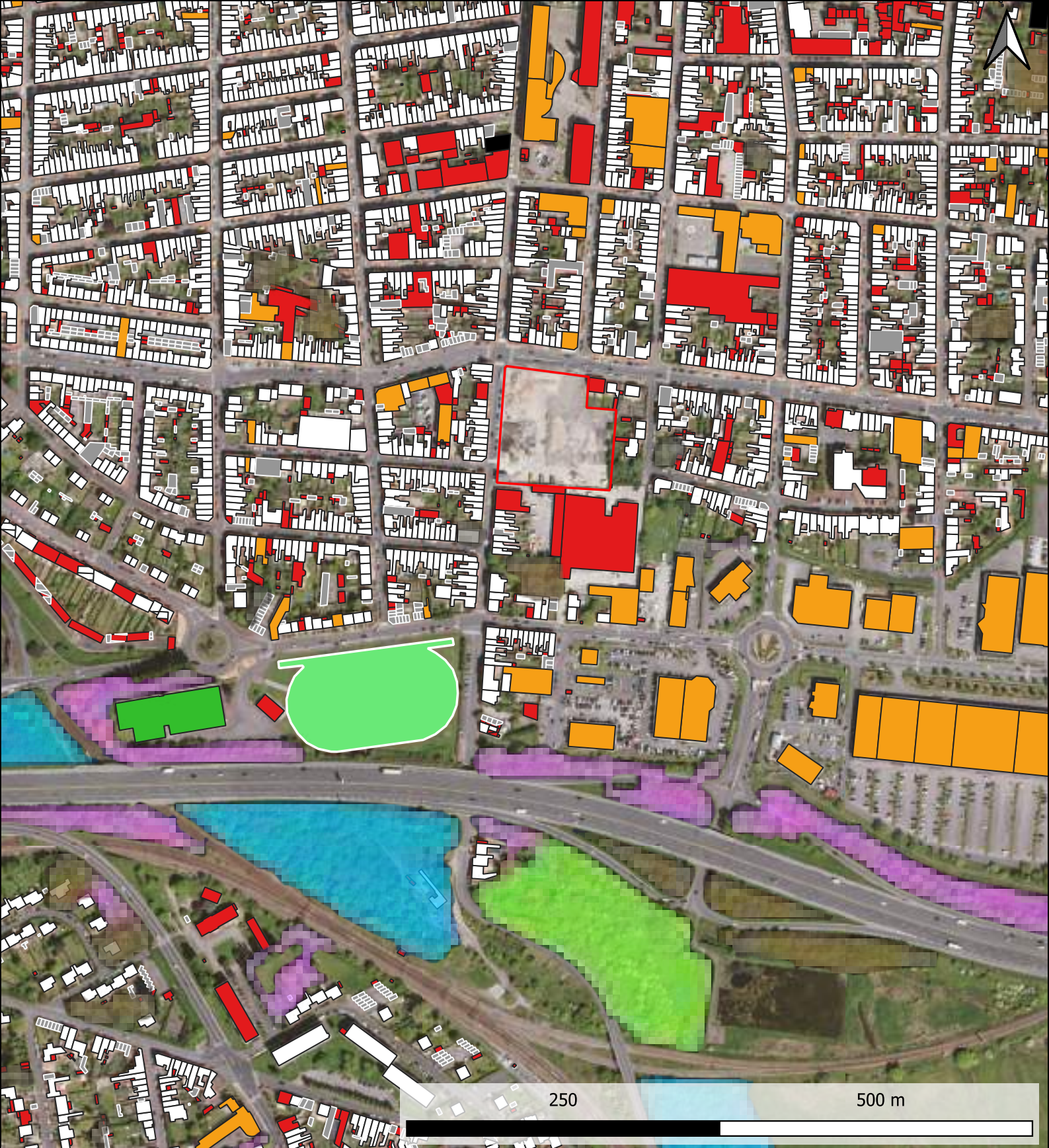
AUTEUR DE PROJET:
 AADE sprl
 Atelier d'Architecture - Deloose Elmas s.p.r.l.
 Adresse: Rue des Telliers, 6 bte.5 7000 MONS (Belgique)
 email : info@aade.pro - Tél : 06 16 89 73 16 / 06 16 73 59 93
 Référence Ordre des Architectes : PS0097

Maître de l'ouvrage :

 ALDI MARCHÉ BOIS GRENIER SARL-M. Sylvain HUSSE
 Rue Louis Pasteur
 ZI de la Houssoye
 F-59280 BOIS-GRENIER

Situation:
 Section: 000 AP 1, 2, 3, 466, 821
 (S=7.632 m²)
 Bvd Curie et Rue du Four à Chaux
 62100 CALAIS

CONSTRUCTION D'UNE SURFACE COMMERCIALE ALDI			
AVP - Plan masse			
Dossier	N° de plan	DATE	ECH
019-048	06-09	02/12/2021	1/500

Annexe 5. Abords du projet



Abords du projet

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Occupation des sols

Végétations

Bois
 Forêt fermée de feuillus

Forêt ouverte

Haie

Bâtiments

Annexe

Commercial et services

Industriel

Sportif

Indifférencié

Résidentiel





Terrains de sport

Annexe 6. Localisation des sites NATURA 2000



Localisation des zones NATURA 2000

Légende

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
|  | Zone d'implantation potentielle (ZIP) | Zones NATURA 2000 |
|  | Aire d'étude élargie (10 km) | Zones Spéciales de Conservation (ZSC) |
|  | | 2021_INPN_ZSC |
|  | | Zones de Protection Spéciales (ZPS) |
| | | 2021_INPN_ZPS |